

Direction des Solidarités

Sous-direction de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion (SDILE)

2024 DSOL 2 : 21 subventions de fonctionnement pour le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et 15 associations (**1 247 792€**) pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis la pandémie de 2020 et la crise liée à la guerre en Ukraine (augmentation du prix des denrées et des dépenses en énergie), nous constatons une augmentation des personnes et familles bénéficiaires de l'aide alimentaire sur le territoire parisien. Outre les publics vulnérables déjà identifiés, une attention particulière est portée sur les ménages précarisés dans leur logement (seniors, jeunes travailleurs, indépendants ou en contrats aléatoires...), des très jeunes publics (bébés), des étudiants qui doivent avoir accès à une alimentation et être dirigés vers les dispositifs adaptés. Sur l'évolution du public, il est à noter que l'année 2023 est particulièrement marquée par la hausse de la fréquentation des dispositifs d'aide alimentaire par les jeunes adultes en recours de minorité.

Après l'atteinte d'un plateau post pandémie en 2021, une nouvelle augmentation des files d'attente sur les distributions d'aide alimentaire se fait sentir depuis 2022. Ainsi, pour l'année 2023, ce sont plus de 28 000 équivalents repas qui ont été distribués chaque jour (25 000 en 2022), sous la forme de repas confectionnés ou de denrées alimentaires brutes (colis, épicerie sociale).

Face au contexte de précarité accrue du fait de la hausse significative des prix, notamment, il s'agit de conforter les actions existantes, de les accompagner pour garantir leur bon fonctionnement et d'apporter une réponse adaptée aux nouvelles situations d'urgence qui pourraient se présenter, particulièrement en direction des plus vulnérables, en adéquation avec les actions inscrites dans le Pacte Parisien de Lutte contre l'Exclusion et avec la politique parisienne en faveur des populations fragiles.

La politique volontariste de la Ville de Paris en matière d'aide alimentaire se traduit également par le pilotage et l'animation d'une coordination des acteurs parisiens de l'aide alimentaire, qui permet notamment d'adapter l'offre à la diversité des publics, d'assurer une alimentation de qualité pour tous et de mettre en réseaux les différents acteurs de la solidarité pour apporter une réponse adaptée aux évolutions des besoins en aide alimentaire sur le territoire parisien.

En 2023, l'animation de groupes de travail thématiques permet d'entamer un travail de diagnostic plus fin sur le territoire au travers d'indicateurs co-construits avec les acteurs de l'aide alimentaire et de travailler sur des thématiques de fond comme l'alimentation pour les plus petits et l'accès à une alimentation durable pour les plus précaires.

Par le présent projet de délibération, il est proposé de poursuivre le soutien apporté au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et à 15 associations intervenant dans le domaine

de l'aide alimentaire à destination des familles et des personnes isolées en situation de précarité par le biais de 21 subventions de fonctionnement :

Les épiceries sociales et solidaires parisiennes : face à la hausse du prix des denrées, les épiceries sociales et solidaires représentent un acteur incontournable de l'aide alimentaire. Compte tenu de l'intérêt de ces actions pour la collectivité parisienne, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes au titre de 2024 :

- Association Porte Ouverte et Solidarité (13^{ème}) : **12 000 €**, en reconduction de la subvention 2023.
- Association Courte-Échelle (19^{ème}) : **45 000 €**, en reconduction de la subvention 2023.
- Association le Marché Solidaire (14^{ème}) : **25 000 €**, en reconduction de la subvention 2023.
- Association Une Chorba pour tous (19^{ème}) : **15 000 €**, en reconduction de la subvention 2023.
- Association Secours Populaire (13^{ème} et 18^{ème}) : **70 000 €**, en reconduction de la subvention 2023.
- Association Croix Rouge (Centre) : **10 000 €**, en reconduction de la subvention 2023 suite à l'ouverture de leur épicerie.
- Association Croix Rouge (12^{ème}) : **20 000 €**, en reconduction de la subvention 2023
- Association Croix Rouge (15^{ème}) : **13 000 €**, en reconduction de la subvention 2023
- Association la Table Ouverte (18^{ème}) : **20 000 €**, en reconduction de la subvention 2022
- Association AGEP (13^{ème}) : **5 000 €**, en reconduction de la subvention 2023
- Association Solidaya (13^{ème}) : **12 500 €**, en reconduction de la subvention 2023
- Association Magalimenil (20^{ème}) : **6 000 €**, en reconduction de la subvention 2023
- Centre d'action sociale de la Ville de Paris (19^{ème}) : **20 000 €**, en reconduction de la subvention 2023

L'association CLASS 17, fondée en 2001 dans le 17^{ème} arrondissement, a pour objet d'aider et d'organiser des initiatives, des animations et des manifestations sociales, socio-économiques, culturelles et sportives s'inscrivant dans le cadre des activités de la mairie du 17^{ème} arrondissement de Paris.

Alors que les statuts de 2001 prévoyaient plusieurs activités pour l'association, celle-ci s'est recentrée depuis huit ans sur l'organisation, en période hivernale (de décembre à fin février) et chaque soir de la semaine, d'un repas de solidarité dans le hall de la mairie du 17^{ème} arrondissement de Paris.

*Compte tenu de l'intérêt de cette action pour la collectivité parisienne, il est proposé de fixer le montant de la subvention de fonctionnement afférente à l'association CLASS 17 à **12 500 €** (reconduction).*

L'association **La Chorba** s'est mobilisée pour proposer un dispositif d'aide alimentaire par le biais d'un service de petits déjeuners en places assises et d'une distribution de lunch boxes pour le déjeuner à destination de personnes isolées en situation de grande précarité dans le cadre d'un accueil inconditionnel pour ce public, dans des lieux culturels de Paris Centre. Ce dispositif, qui fonctionne toute l'année, est étendu à 150 personnes en hiver (50 repas supplémentaires).

Pour la quatrième année consécutive, l'association propose également pendant la période hivernale des dîners au restaurant administratif de l'Hôtel de Ville, en partenariat avec plusieurs associations pour la confection des repas. Ainsi, 250 repas sont proposés chaque soir, du 1^{er} décembre 2023 au 31 mars 2024, pour les personnes isolées et les couples en grande précarité. Au vu de la fréquentation actuelle des différents dispositifs d'aide alimentaire, la jauge est passée de 200 à 250 personnes.

*Compte tenu de l'intérêt de ces actions pour la collectivité parisienne, il est proposé de fixer le montant des subventions de fonctionnement à l'association La Chorba à **12 000 €** pour l'extension du dispositif de petits déjeuners (nouveau financement) et à **291 000 €** pour les dîners (augmentation).*

L'association **Emmaüs Solidarité** s'est mobilisée pour renouveler un dispositif d'urgence d'aide alimentaire à destination des personnes isolées en situation de rue en période hivernale par la mise en œuvre d'une distribution de petits déjeuners en places assises, sept jours sur sept du 1^{er} décembre 2023 au 31 mars 2024, au sein de la petite buvette de l'Académie du Climat (Paris Centre). Au vu de la fréquentation actuelle des différents dispositifs d'aide alimentaire, la jauge est passée de 60 à 100 personnes.

L'évaluation du dispositif sur les trois campagnes précédentes a mis en lumière sa capacité à renforcer le lien social des personnes et à les inscrire, pour certaines, dans des parcours d'insertion. En effet, elle a montré une amélioration du maillage partenarial local pour l'accompagnement des personnes en situation de rue sans suivi social identifié, notamment avec les associations et les équipes sociales de territoire.

Pour la première année cet hiver et après une expérience réussie cet été sur le même modèle, l'association propose également pendant la période hivernale des dîners au restaurant administratif Schœlcher (14^{ème}) en partenariat avec le Refugee Food (association Food Sweet Food) pour la confection des repas. Ainsi, 200 repas sont proposés chaque soir, du 1^{er} décembre 2023 au 31 mars 2024, pour les personnes isolées et les couples en grande précarité. Au vu de la fréquentation actuelle des différents dispositifs d'aide alimentaire, il a été décidé d'ouvrir un site supplémentaire cet hiver et c'est par le biais d'un Appel à Manifestation d'Intérêt qu'Emmaüs Solidarité a été retenu pour la gestion de ce site.

*Compte tenu de l'intérêt de ces actions pour la collectivité parisienne, il est proposé de fixer le montant des subventions de fonctionnement à l'association Emmaüs Solidarité à **50 000 €** pour les petits déjeuners (augmentation) et à **100 000€** pour les dîners (nouvelle action).*

L'association **Food Sweet Food** propose la confection des repas au restaurant administratif Schœlcher (14^{ème}), géré par l'association Emmaüs Solidarité. Au vu de la fréquentation actuelle des différents dispositifs d'aide alimentaire, il a été décidé d'ouvrir un site supplémentaire cet hiver et c'est par le biais d'un Appel à Manifestation d'Intérêt que Food Sweet Food a été retenu pour la confection des repas sur ce site.

*Compte tenu de l'intérêt de cette action pour la collectivité parisienne, il est proposé de fixer le montant de la subvention de fonctionnement afférente à l'association Food Sweet Food à **100 000€** (nouvelle action).*

L'association parisienne **Les Restaurants du Cœur – Relais du Cœur de Paris** mobilise près de 2 500 bénévoles à Paris pour distribuer les denrées fournies par l'association nationale et pour des actions de ramasse d'invendus. Les activités de l'association Les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur de Paris ont pour but d'apporter une assistance bénévole aux personnes en situation de précarité de Paris, notamment dans le domaine alimentaire, par la distribution de colis, pour laquelle, mais également par la mobilisation de camions du Cœur en distribution de repas chauds dans la rue, et de plusieurs lieux de restauration assise dont le site de La Villette, co-géré avec l'association La Chorba et l'association l'Un est l'Autre. Depuis le premier juin 2021, l'association porte les dépenses pour le financement des prestations de gardiennage et de nettoyage pour les trois associations qui interviennent sur le site de la Villette (repas assis). Au vu de l'augmentation significative de la fréquentation sur la deuxième moitié de l'année 2023, un renfort pour 6 mois de médiation sécurité est nécessaire.

Une convention pluriannuelle d'objectifs lie l'association à la Ville de Paris au titre de son fonctionnement global, et une convention annuelle est proposée pour le financement du gardiennage.

*Compte tenu de l'intérêt de ces actions pour la collectivité parisienne, il est proposé de fixer le montant des subventions de fonctionnement à l'association Les Restaurants du Cœur à **190 000€** pour son fonctionnement global (reconduction) et à **174 792€** pour les frais de gardiennage du site de La Villette (augmentation).*

Les fiches techniques jointes en annexe de l'exposé des motifs présentent les associations et les modalités de réalisation des projets proposés ainsi que les budgets prévisionnels afférents.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris.